

CDJM

CONSEIL DE DÉONTOLOGIE JOURNALISTIQUE ET DE MÉDIATION

Assemblée générale ordinaire du 23 mai 2024

Rapport financier année 2023

Le rapport financier que je vais vous présenter s'inscrit dans le droit-fil des fragilités évoquées par notre Présidente. C'est un fait, nous rencontrons des difficultés pour trouver notre équilibre financier, en dépit de nos efforts incessants.

Pour les nouveaux venus, rappelons que le CDJM s'engage à respecter strictement les modalités de ses statuts ; ceux-ci prévoyant que les subventions publiques ne peuvent dépasser la moitié du budget annuel de notre Association. Sont considérées comme subventions publiques les financements provenant d'entités publiques et assorties d'aucune contrepartie.

Depuis sa création, le CDJM bénéficie d'une subvention de la DGMIC qui a permis de développer l'association (adhésion et fidélisation des membres - structuration administrative - dispositif de gestion des saisines - intégration d'un CRM - déploiement de la communication - diversification des ressources - appels d'offres européens ...).

Dans ce cadre, nous cherchons à diversifier nos ressources à condition qu'elles respectent les garanties d'indépendance et restent en cohérence avec nos valeurs.

C'est pourquoi nous avons amplifié notre politique active de recrutement et de fidélisation des adhérents. Et dans le même temps, les fondations françaises ayant un lien avec les enjeux de l'association ont été approchées tandis que les entreprises du secteur, souhaitant soutenir financièrement la démarche d'amélioration des pratiques professionnelles par du mécénat, ont été sollicitées.

En parallèle, nous avons répondu à de nombreux appels d'offres, appels à projets qui entrent dans le secteur de compétence de notre association, de dimension nationale ou internationale.

Comme vous le voyez, nous avons fait feu de tout bois pour équilibrer nos finances, mais entrons un peu plus dans le détail.

En abordant dans un premier temps la vraie richesse de notre association :

Les Adhésions

Rappelons que la politique de fidélisation et de recrutement des adhérents est permanente et s'appuie sur plusieurs leviers : la communication lors des événements (festivals, colloques, assises ...), les sollicitations par emailing, dans les newsletters et les contacts personnels et rendez-vous ad'hoc.

La grille des adhésions opte pour une tarification différenciée entre les adhésions individuelles (à partir de 15 euros) et les adhésions des structures, notamment des éditeurs (pouvant aller jusqu'à 6000 euros).

Tarifs 2022 -2023		
Catégories	Tranche tarifaire / CA	Tarifs
Personnes physiques		30 €
Etudiants – Chômeurs – Pigistes		15 €
Associations		50 €
Ecoles, Syndicats, Fédérations ...		150 €
Médias audiovisuels. Titres de presse imprimés et numériques Services de presse en ligne. Agences de presse	CA < 250 K€	100 €
	CA 250 à 1 Million €	300 €
	CA 1 M à 5 M €	600 €
	CA 5 M à 20 M€	1 500 €
	CA 20 M à 100 M€	2 500 €
	CA 100 M€ à 500 M€	3 500 €
	CA 500 M€ à un milliard	4 500 €
	CA > un milliard	6 000 €

51% des adhérents représentent une personne morale et 49 % sont inscrits à titre individuel.

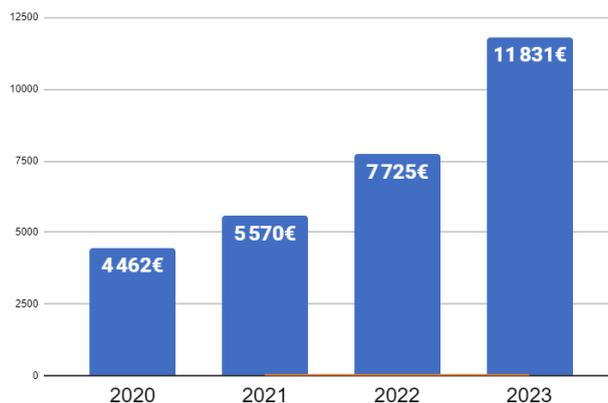
Le budget prévisionnel de 2023 tablait sur une augmentation sensible du chiffre d'affaires lié aux adhésions de nouveaux membres parmi le collège éditeurs dont les adhésions sont les plus contributives aux rentrées financières.

Notre ambition était de recruter dix médias au chiffre d'affaires supérieur à cinq millions d'euros. Cet objectif n'a malheureusement pas été atteint et a des conséquences sur lesquelles nous allons revenir.

En revanche, les adhérents soutenant notre mission d'intérêt général sont toujours plus nombreux et, depuis notre création, plus de 230 personnes morales ou individuelles ont adhéré au CDJM.

Chiffre d'affaires adhésions.

CA 2023 au 24-10-2023



Concernant les autres ressources :

Subvention de la DGMIC

Une convention pluriannuelle d'objectifs entre le ministère de la culture, représenté par la direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC) et le CDJM a donné les moyens de structurer et développer l'association en 2021.

Cette convention a été remplacée par une nouvelle convention triennale (2022, 2023, 2024) qui a permis au CDJM de poursuivre en 2023 son développement et de travailler sur des solutions de diversification de son financement.

La subvention annuelle de la DGMIC, de 50 000 € en 2023, reste la première ressource de l'association.

A l'occasion des Etats généraux de l'information, le CDJM publié des propositions visant à pérenniser la contribution publique au financement du CDJM aux côtés des adhésions, du financement privé et des appels à projets européens.

Côté Partenariats :

Moult sollicitations ont été faites auprès de fondations, mécènes et autres partenariats envisageables...

Le fonds de dotation de la Fondation Descartes a soutenu le CDJM en 2023 pour sa démarche de promotion de la déontologie journalistique au service d'une meilleure information du public. Elle réitère son soutien en 2024 à hauteur, cette année encore, de 25 000 €

Audiens soutient le CDJM depuis 2023 et la Scam, ainsi que le Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) ont pris la décision de soutenir le CDJM en 2024. A suivre donc ...

Appels à projets européens

Le CDJM a remporté plusieurs appels à projets européens.

Pour mémoire, le premier, de 15 000 €, a concerné les années 2021 et 2022 et a été entièrement consacré au développement du Conseil de déontologie français. Le deuxième, de 30 000 €, a été réalisé en 2022 et 2023 avec le CDJ belge et a consisté à mettre en place un outil de curation à destination des conseils de presse européens, très apprécié par ses utilisateurs.

Le troisième, enfin, s'est poursuivi en 2023, à hauteur de 38 000 € avec la Fédération européenne des journalistes pour renforcer l'implémentation et l'utilisation de l'outil de curation. Il comprend trois volets :

- organiser et promouvoir les sources, bases de données de contenus et newsletters - apporter une aide concrète pour les conseils de presse
- permettre aux acteurs intéressés de développer leur propre outil de curation.

Ces appels d'offres nous apportent une visibilité importante auprès des conseils de presse et des instances européennes. Ils contribuent de façon significative à l'élaboration de nos budgets.

En dépit de ces efforts, l'équilibre financier de l'année 2023 confirme les fragilités des années précédentes comme nous l'indique notre compte de résultat.

Compte de résultat	2023	2022	2021
Produits d'exploitation			
Cotisations	11 831	7 725	5 570
Subvention DGMIC	50 000	50 000	74 100
Appels d'offres UE	38 349	19 341	7 500
Fondation	25 000	25 000	
Autres produits	4 362	2	3
Total	129 541	102 068	87 173
Charges d'exploitation			
Autres achats	16 577	10 439	15 378
Impôts taxes	75	-327	642
Salaires et traitements	87 162	70 200	54 939
Charges sociales	31 303	28 842	21 022
Autres charges	7 169	1 438	1 484
Total	142 286	110 593	93 465
Résultat d'exploitation	-12 745	- 8 525	- 6 292

Les comptes annuels enregistrent un déficit d'exploitation de 12 745 €.

Et pourtant, les dépenses ont été ajustées en cours d'exercice. Notre association continue à fonctionner à minima, sans locaux, avec des dépenses particulièrement maîtrisées. Consécutivement, certaines dépenses (informatique / communication / frais généraux) ont été internalisées ou réduites.

La part prépondérante des dépenses est constituée par les charges de personnel et au vu du nombre de saisines reçues et traitées, nous nous apercevons que nous sommes en sous-effectif avec l'équipe salariée. Si le relais n'était pas pris par des membres du Bureau, bénévoles, l'équilibre précaire ne pourrait pas être maintenu.

Ce résultat confirme la nécessité de diversifier les ressources de l'association et de renforcer le poids des recettes des adhésions.

Nous avons à faire face à deux faiblesses, la première nourrissant la seconde : l'absence des médias d'envergure et de leur contribution dans les ressources de l'association se fait fortement ressentir.

La participation à des appels à projets européens financés par la Commission européenne permet de compléter le budget mais alourdit également la charge de travail de la structure....

Enfin, une autre inquiétude pèse, telle une épée de Damoclès, la fin de la convention avec la DGMIC en 2024 entraîne un questionnement sur la structuration financière du CDJM.

J'ai bien conscience de vous présenter un rapport financier plus en demi-teinte que le rapport moral. Il est nécessaire maintenant que les finances suivent la notoriété rencontrée par notre association.

Les Trésorières adjointes, Dominique Pradalié et Véronique Boulieu, et moi-même tenons, à notre tour, à remercier la cheville ouvrière de notre association, notre délégué général Bernard Angaud, notre chargé de mission, Jean-Michel Dumay et les membres du Bureau.

Pour nous tous, pas question de baisser les bras, notre mobilisation incessante continue pour assurer la pérennité de notre CDJM, tant nous sommes convaincus de l'importance de sa mission.

Pour le CDJM

Trésorière : Christine Menzaghi